



N° 132

Lettre du castor

Juillet 2018

Aux TAD innocents



les mains blanches

La mise en délibéré a reporté le jugement de nos recours au 30 juillet. Néanmoins, la teneur des conclusions du rapporteur public a été livrée lors de l'audience du 5 du T.A. Après sa suspension, l'annulation de l'arrêté préfectoral "Dérogations pour détruire les espèces protégées" est préconisée. Par contre, aucun des nombreux et sérieux moyens invoqués à l'encontre de la DUP ne semble avoir trouvé grâce auprès de ce rapporteur.

Conséquence concrète majeure des jugements attendus s'ils confirment ces conclusions : la paralysie de toute opération du CD45 sur tous les territoires où pourraient se rencontrer, a minima, une des 74 espèces protégées identifiées dans l'étude d'impact et l'étude d'incidence NATURA 2000. Par contre le CD45 pourrait continuer des préparatifs, des consultations... Gaspillages bien inutiles pour un projet plus que jamais compromis.

Car avec ce projet mis en jugement, on navigue dans un autre monde que le nôtre : on est cinquante ans en arrière ! Il ne se passe pas un jour sans que les médias annoncent les conséquences dramatiques des différents abus de nos "civilisations" : hier, 48 000 morts dont la pollution automobile serait responsable... Et on voudrait "innocenter" un projet de 1996 dont un des graves effets reconnus serait un "appel d'air" à camions et voitures ?

Gâchis d'un tronçon de Loire et de 100 ha de terres agricoles ou de milieux naturels, notamment dans la coupure verte d'Orléans ; destructions dans la biodiversité protégée NATURA 2000 ; destruction de paysages uniques du Patrimoine mondial. Trafic routier accru : plus de pollution, de vitesse, d'accidentalité. Pour une "utilité publique" bidonnée. La justice se grandirait à donner le "clap de fin" à ce projet du passé.

LE PROJET DE DEVIATION DEVRAIT RESTER PARALYSE

- Page 2

Le rapporteur public innocente...

- Page 3

Un couple exemplaire... Toujours suivi par un public "accro"

- Page 4

RECOURS AU T.A. : LE PROJET DE DEVIATION DEVRAIT RESTER PARALYSE

Au moins, l'annulation de l'arrêté préfectoral "Dérogations pour les espèces protégées" est préconisée par le rapporteur public.

Conséquence concrète majeure des jugements attendus au Tribunal Administratif sur le fond de nos recours, s'ils confirment les conclusions du rapporteur public entendus ce 5 juillet... après vingt mois d'action contentieuse déterminée : la paralysie de toute opération du CD45 sur tous les territoires où pourraient se rencontrer *a minima* une des 74 espèces protégées identifiées dans l'étude d'impact et l'étude d'incidence NATURA 2000.

Cette paralysie concerne principalement tout le Val de Loire NATURA 2000 ; les 5 ha d'Espaces boisés classés de Latingy à Mardié que le CD45 était décidé à détruire en septembre, alors qu'elle n'en n'est nullement propriétaire ; des zones humides qui ponctuent le tracé ; etc.

Par une coïncidence bienvenue à défaut d'être surprenante, le ministre Nicolas Hulot annonce de nouvelles mesures visant à la préservation de la biodiversité... Celle-là même que le CD45 s'obstine à vouloir piétiner cyniquement ! Avec comme objectif un "zéro artificialisation nette", là justement où le CD45 veut confisquer une certaine d'hectares naturels ou agricoles au seul profit de quelques automobilistes pressés et surtout du lobby BTP-routes-carrières-transports...

Le CD45 préférera certainement mettre en avant le fait que le rapporteur public n'a pas validé un seul des nombreux arguments solides de notre recours contre la DUP elle-même. Qu'il paraît ainsi vouloir "blanchir" vingt ans de tribulations inadmissibles en droit de ce détestable projet. Nous déplorons ce refus absolu, dans lequel nous ne lisons pas une juste appréciation des faits (Cf. page 3) au regard des dispositions législatives qui auraient dû protéger les citoyens que nous défendons d'une toute-puissance institutionnelle ne se refusant aucune "facilité".

Mais nous espérons que dans ses délibérations dont nous connaissons les résultats fin juillet, le Tribunal saura, lui, l'établir, cette juste appréciation... Au regard d'un droit en pleine évolution, mais aussi de toutes les menaces maintenant connues, que l'on n'a plus le droit d'ignorer. Et qu'un tel projet du siècle dernier ne ferait qu'aggraver très inutilement dans nos territoires ligériens.



48 000 morts par an par la pollution de l'air

Le Monde.fr - 21.06.2016

L'article du Monde.fr, au complet : <https://tinyurl.com/ybkgps87>

Une étude estime que la pollution aux particules fines provoque 48 000 morts prématurées par an en France.

La pollution de l'air due aux particules fines est responsable de 48 000 morts chaque année en France, dont plus de 34 000 seraient évitables, selon une nouvelle étude rendue publique mardi. Le poids sanitaire (« fardeau ») de cette pollution liée aux activités humaines (transports, industrie, chauffage avec des énergies fossiles...) correspond à 9 % de la mortalité en France continentale, selon l'étude de Santé Publique France. Ainsi « le fardeau de la pollution de l'air se situe au troisième rang, derrière celui du tabac (78 000 morts) et de l'alcool (49 000 morts) », souligne François Bourdillon, directeur général de cet organisme. Cette pollution représente « une perte d'espérance de vie pour une personne âgée de 30 ans pouvant dépasser deux ans », selon l'étude confirmant son rôle important sur la mortalité. La perte d'espérance de vie est, en moyenne, plus élevée dans les grandes villes (15 mois et plus), mais elle n'épargne pas les zones rurales (9 mois).

Il y a des "*prophètes de malheur*" qui peignent tout en noir : ils voient du mal à l'étalement urbain, au règne de la bagnole individuelle et de la logistique camionnesque ; ils s'émeuvent des pertes vertigineuses de la biodiversité et de la folle destruction des paysages. **C'est nous !**

Et puis il y en a qui, comme les "*responsables*" du projet, voient tout plutôt **en rose**. On peut continuer **comme avant**, on peut tirer ou tricher un peu sur la vérité, sans exagérer...

Ainsi le "*rapporteur public*", depuis dix-neuf mois sur l'examen de nos recours, recommande l'indulgence : notre affaire n'est pas vraiment pire que les autres, question utilité publique !

Le rapporteur public innocente :

- **Rétention pendant trois mois de l'Etude d'impact dans sa complétude : pas grave !**

Cette rétention peut être excusée, dès lors que le dossier complet de l'enquête publique a bien été communiqué, même de manière tardive après **trois mois** d'attente... C'est à dire trop tard pour en assimiler ses milliers de pages (Alors que les commissaires-enquêteurs géniaux, eux, ont tout lu vite fait bien fait... Et peuvent reprocher aux opposants de ne pas avoir lu le dossier !).

- **Pas d'échanges maritiaux avec la colistière de Marc Gaudet et pas de partialité trop exagérée du président de la commission d'enquête publique Michel Badaire !**

Les liens maritiaux ne suffiraient pas à justifier à eux seuls une prise de position partielle consistant par exemple à qualifier 1600 opposants de "**tendancieux**" et à les accuser de ne pas avoir ouvert le dossier d'enquête publique. Circulez, y'a rien à voir !

- **Ce sont d'innocents mensonges qui ont été commis pour faire voter la délibération prise en 2005**, avec l'inversion des conclusions des experts pour faire passer le tracé imposé : oublions les !

- **Les quelques passages du bureau d'études en 2010 ont permis de meilleurs inventaires que dix ans d'observations quotidiennes appuyées sur des photos toutes prises sur le territoire menacé** (ou à des distances hectométriques) **et toutes datées** (la plupart sont en ligne sur notre blog Internet **Loire & biodiversité**) ! L'insuffisance de l'étude d'impact n'est pas retenue, même si les salariés de Biotope n'ont vu que 86 oiseaux sur 150 et 18 odonates sur 30... Le rapporteur public admet la qualité du milieu naturel, la richesse de la biodiversité et l'implantation spécifique du terrain d'assiette au sein des zones protégées... Mais il est certain que les manques constatés et l'insuffisance de l'étude environnementale n'ont pas pu exercer une influence sur la prise de décision finale, puisque le tracé était quoiqu'il arrive **décidé depuis 1996**. Et que le Préfet préférerait ne pas contrarier le CD45 plutôt que de préserver la coupure verte du SCOT d'Orléans et la biodiversité du Val de Loire NATURA 2000 !

- **Les études réalisées sur le trafic routier** par la SORMEA montrent qu'il n'y a pas de "transit" poids lourds et qu'un nouveau pont "désengorgerait" plus le pont Thinat à Orléans que le pont actuel de Jargeau... Qui ne l'est pas, engorgé ! Et que les pointes de trafic se reporteraient notamment sur Sandillon et Mardié. Certes, l'appel d'air que créerait le pont sur le trafic routier n'est pas contestable, mais pour le climat, quelques bagnoles de plus, c'est "**Loiret great again**", comme dirait Trump...

- **Absence de prise en compte d'alternatives ?** Mais non ! Chacune des solutions suggérées aurait été étudiée en détail. On pourrait même découvrir dans le dossier deux pages bienveillantes ajoutées pour justifier vite fait leur rejet... Alors que le choix de 1996 confirmé par le Préfet, la déviation, est bienvenu et d'actualité, eu égard au véritable enfer vécu par les habitants du pont de 1988... Et ceux des bourgs voisins.

- **Insuffisance ou pas des moyens de compensation des impacts environnementaux**, cela n'a pas beaucoup d'importance. Car ces compensations sont surtout symboliques. Comment compenser par exemple le fait que vous introduisez une coupure-barrière au milieu d'un territoire naturel ? Illusoire ! Certes, par ailleurs, les mesures proposées dans l'étude d'impact sont mises à mal par les contradictions que l'on rencontre dans les arrêtés préfectoraux et par le mépris qui a présidé au premières mises en oeuvre. Mais un crapauduc par-ci et un chirotrempin par-là suffiront à faire illusion à beaucoup...

- **SCOT, TVB, UNESCO, Europe, climat, karsts, baisse des trafics, coûts etc. ? Bof !**

Forcément, les arguments avancés par l'association ne sont jamais assez probants (pour ceux qui croient encore qu'une déviation résout tous les problèmes sans en créer). Et ils ne peuvent pas démontrer d'atteintes trop excessives aux objectifs poursuivis de désengorgement routier d'un pont où l'on circule déjà très fluidement 23 h sur 24 !!!





Les semaines se suivent et ne se ressemblent pas...

Après les absences du mâle Reda, aux conséquences désastreuses pour la reproduction de 2018, nous l'avons vu revenir auprès de Sylva. Et depuis, il tient son rôle de manière irréprochable : le nid est devenu un modèle du genre, tant il a été rechargé avec obstination et habileté. Sylva se fait servir son alimentation comme si elle avait à nourrir des jeunes, c'est lui qui assure une ou deux pêches quotidiennes. Les menaces d'intrusion se sont raréfiées, même si on a revu une ou deux tentatives de Peb assez récemment...

Le couple Sylva-Reda, qui fréquente beaucoup le haut du grand Epicéa, a retrouvé l'unité qui avait fait sa réussite en 2017.

A un mois des départs en migrations, gageons qu'il se retrouvera sur l'aire du Grand Bois en 2019 pour un nouveau cycle de reproduction ayant à nouveau toutes les chances de réussir... Si Reda ne recommence pas ses mauvais plans !

Un couple exemplaire...

... Toujours suivi par un public "accro"

Les pointes de fréquentation de la BalbuCam se situent dans la période des éclosions "en direct" (fin mai, début juin), avant que l'on ne suive une décroissance linéaire, interrompue seulement lors des premiers envols (mi-juillet). Nous aurions pu craindre son effondrement lorsque l'échec des éclosions s'est confirmé. Pourtant, le nombre de visiteurs n'a subi qu'une érosion raisonnable. Observations et débats se sont poursuivis sur le Forum. Nous étions partis à la hausse, nous finirons donc avec une baisse modérée grâce à la fidélité de nos visiteurs, que nous remercions pour leurs appréciations toujours très positives.

*BalbuCam en 2017, cela avait été :
60 000 utilisateurs, 400 000 sessions ouvertes, 1 120 000 pages vues !*

*BalbuCam en 2018, cela devrait être :
50 000 utilisateurs, 300 000 sessions ouvertes, 1 050 000 pages vues !*

Nous continuerons à compléter l'information sur le forum avec des photos du "hors champ" de nos protagonistes : en vol, perchés sur le grand Epicéa, ou en pêche sur la Loire. Ou avec des digiscopopies des oiseaux sur l'aire.

